

N/Réf. :  
Mr Mohamed SOUHAILI  
C/LE CANARD ENCHAINE  
V/Réf. :

Monsieur le Greffier en Chef  
Du Conseil de Prud'hommes  
de PARIS  
Section Activités Diverses  
27 rue Louis Blanc  
75010 PARIS

Le Mans, le 17 Décembre 2010

Mon Cher Maître,

J'ai l'honneur par la présente de déposer une requête devant votre section Activités Diverses au nom et pour le compte de Mr Mohamed SOUHAILI né le 24 décembre 1953 à CASABLANCA (MAROC), demeurant  
, en sa qualité collaborateur et pigiste depuis 1983 auprès du Journal « Le Canard Enchaîné » dont le siège social est 173 rue Saint Honoré, 75051 PARIS CEDEX 01, aux fins de :

dommages-intérêts pour rupture abusive de contrat de travail	30.000 €
dommages-intérêts pour préjudice moral	15.000 €
dommages-intérêts pour travail dissimulé sur le fondement des articles L8221-5 et L8223-1 du Code du Travail	10.000 €
indemnité au titre de l'article 700 du NCPC	1.500 €

Je vous remercie de bien vouloir fixer cette affaire à la prochaine audience de conciliation utile devant votre section Activités Diverses et dans cette attente, vous prie de me croire,

Votre bien dévoué.

Yves PETIT